

rateurs, des navires, des avions, de l'outillage ferroviaire, des vêtements et d'autres articles pour les civils. Ces fabriques peuvent être transformées rapidement pour la production de fournitures de guerre; en maintenant un contact constant, la Canadian Arsenals Limited pourra opérer une transformation beaucoup plus rapide qu'il était possible aux premiers jours de la guerre de 1939-45. La seconde catégorie compte les fabriques construites pour produire des articles de défense qui n'ont aucune valeur pour les civils, comme les explosifs, les matières de remplissage d'obus, les canons, les armes portatives, etc. C'est l'intention de la Canadian Arsenals Limited de maintenir les fabriques de cette seconde catégorie. Les fabriques civiles, qui sont transformables en cas d'urgence, seront tenues au courant des derniers modèles et des innovations en fait d'armes militaires.

Sauf les exceptions possibles de la Canadian Arsenals Limited, de la Polymer Corporation Limited, de la Wartime Housing Limited, de la Park Steamship Company Limited et de l'Eldorado Mining and Refining (1944) Limited, les autres compagnies de la Couronne sous la direction du Ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements liquident graduellement leurs affaires de temps de guerre.

Commission du règlement des contrats.—La liquidation des contrats de guerre et la renégociation de ceux qui ont été faits à la hâte pendant les années de guerre se poursuivent continuellement. La Commission du règlement des contrats du Ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements est aidée d'un personnel nombreux de comptables et de vérificateurs pour exécuter ce travail. Depuis le début de la guerre le gouvernement a adopté comme ligne de conduite d'accorder des profits satisfaisants et raisonnables sur les contrats de guerre; un arrêté en conseil et, par la suite, les lois sur le ministère des Munitions et Approvisionnements et sur le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements portent que lorsque les profits sur les transactions de guerre excèdent ce qui est considéré comme juste et raisonnable, une transaction de guerre d'un entrepreneur peut être renégociée. Ces renégociations sont bien avancées et, jusqu'ici, ont eu pour résultat le remboursement de plus de \$400,000,000. Dans tous les cas les renégociations se sont faites au moyen d'accords entre le gouvernement et l'entrepreneur sans avoir à recourir aux tribunaux.

Service des priorités.—Outre ses activités au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, le service des priorités s'occupe surtout de la situation du logement au Canada, particulièrement du logement pour les anciens combattants. La seule limite à la construction de maisons en 1946-47 sera la disponibilité des matériaux de construction et des fournitures. D'importantes mesures ont été prises pour aider particulièrement à la réalisation du programme de logement des anciens combattants canadiens. Cette assistance officielle est destinée à canaliser en quantité nécessaire les matériaux de construction vers le logement à coût modique approuvé par le gouvernement et exige des fournisseurs de matériaux de construction spécifiés, sauf certaines exceptions, qu'ils remplissent d'abord les commandes de matériaux servant à des entreprises approuvées. Le Service des priorités s'occupe également de la tâche importante d'augmenter la production de matériaux de construction.

Le Ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements a des bureaux centraux à Montréal, Toronto, Washington et au Royaume-Uni; il a des représentants dans presque toutes les principales cités et villes de chaque province du Dominion et à Terre-Neuve. En plusieurs cas ils continuent l'œuvre commencée sous l'ancien Ministère des Munitions et Approvisionnements; le Service des achats est aussi la continuation du Service des approvisionnements établi durant la guerre.